

RÉGLEMENT DE L'OFFRE 25% INFORMATIQUE CDISCOUNT

Comment bénéficier de l'offre de rentrée Cdiscount :
25% remboursés en bons d'achat sur vos achats informatiques ?

Description de l'offre

Pour toute commande de produits du rayon informatique porteurs de l'offre passée entre le 1^{er} mars 2011 - 10h et le 14 mars 2011 - 10h, Cdiscount.com vous offre le remboursement de 25 % du montant de votre commande sous forme de trois bons d'achat, non cumulables entre eux, représentant chacun 1/3 de la valeur à recevoir.

Le 1^{er} bon d'achat sera valable du 1^{er} au 30 avril 2011, le 2nd bon d'achat sera valable du 1^{er} au 31 mai 2011 et le dernier bon d'achat sera valable du 1^{er} au 30 juin 2011. Ces bons d'achat sont valables uniquement dans le magasin informatique du site www.cdiscount.com.

La base de calcul du montant remboursé est égale à 25% de la valeur des produits porteurs de l'offre seule, hors frais de port, extension de garantie, assurance, frais éventuels liés au paiement de la commande.

Conditions d'éligibilité

1. Cette offre est réservée à toute personne physique majeure agissant à titre personnel en qualité de consommateur auprès de la société Cdiscount et résidant en France métropolitaine (Corse comprise).
2. Cette offre est valable uniquement pour l'achat d'un ou plusieurs produits porteurs de l'offre. Ces produits sont identifiables sur le site de vente en ligne www.cdiscount.com et reconnaissables à l'aide d'une pastille intégrée au visuel du produit (voir ci-contre).
3. L'achat devra être réalisé exclusivement sur le site de vente en ligne cdiscount.com entre le 1^{er} mars 2011 - 10h et le 14 mars 2011 - 10h.
4. Offre non cumulable avec toute autre offre en cours.
5. Toute demande de remboursement effectuée par un autre moyen que celui indiqué ci-dessous sera considérée comme nulle.
6. Les bons d'achat seront définitivement acquis par l'acheteur une fois la durée légale du droit de rétractation révolue soit au 7^{ème} jour franc suivant la date de livraison du produit (la date de livraison indiquée à Cdiscount par le transporteur faisant foi). L'obtention des bons d'achat étant liée à l'achat de produits éligibles dans le rayon informatique du site cdiscount.com, toute rétractation sur ces produits entraîne la perte du bénéfice des bons d'achat. En cas d'achat de plusieurs produits informatiques éligibles à l'offre, si l'acheteur se rétracte sur l'un d'entre eux, le calcul du montant de ces bons d'achat sera effectué sur le montant des produits qu'il aura effectivement conservé.



Modalités de participation à l'offre de remboursement

Étape 1 : Achetez un produit porteur de l'offre « 25% remboursés en bons d'achat » sur le site de vente en ligne www.cddiscount.com entre le 1^{er} mars 2011 - 10h et le 14 mars 2011 - 10h uniquement.

Étape 2 : Au plus tard 72H (jours ouvrés) après la réception de votre produit (la date indiquée à Cdiscount par le transporteur faisant foi – Ex : Suivi colissimo, suivi TNT, point relais Cdiscount, relais Bouscat, réseau Kiala, +30 kilos...), connectez-vous sur <http://opeinformatique.cddiscount.com> et saisissez directement votre demande de participation. La saisie des informations nécessaires à l'enregistrement de votre participation sur le site <http://opeinformatique.cddiscount.com> est obligatoire. Toute demande effectuée par un autre moyen sera considérée comme nulle.

Étape 3 : Au plus tard 72H (jours ouvrés – cachet de La Poste faisant foi) après la saisie de votre dossier de participation sur <http://opeinformatique.cddiscount.com>, renvoyez sous enveloppe suffisamment affranchie à Groupe O / ODR Cdiscount W028 – 6 bis rue Petit – 92110 CLICHY, les éléments suivants :

- Copie de votre facture d'achat Cdiscount imprimable à partir de votre espace client sur www.cddiscount.com (seule une facture d'achat sera acceptée. La confirmation de commande n'est pas une facture d'achat).
- Original du code barre à 13 chiffres (EAN) découpé sur le carton de chaque produit concerné par l'offre.
- Copie du dossier de participation imprimé ou recopié sur papier libre après validation de votre saisie d'informations sur <http://opeinformatique.cddiscount.com> faisant apparaître impérativement votre numéro de dossier et l'ensemble des informations nécessaires au traitement de votre demande.

Étape 4 : Après réception et traitement par le centre de gestion de votre dossier, vous recevrez par e-mail une confirmation de la validité de votre dossier, sous réserve que celui-ci respecte les présentes conditions d'éligibilité de l'offre et modalités de participation.

Toute demande illisible, incomplète, manifestement frauduleuse, ne respectant pas les conditions ou les modalités de participation de l'offre ou envoyée après le 22 avril 2011 minuit (cachet de La Poste faisant foi) sera considérée comme nulle et sera définitivement rejetée. Aucun document envoyé ne sera restitué. Les correspondances de tout ordre jointes avec le dossier de participation ne sont pas lues. Aucune réponse ne leur sera apportée. Le site cddiscount.com et le centre de gestion Groupe O ne sauraient être tenus responsables de la non réception de demandes du fait de problèmes indépendants de leur volonté (grève des postes, mauvaise distribution, mauvais adressage, défaut de connexion internet du participant, ...).

Les informations obtenues sont nécessaires au traitement de votre demande de participation à la présente offre promotionnelle. Après traitement par Groupe O dans le stricte cadre de la participation à cette offre, ces données ne seront pas réutilisées. Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant exerçable en écrivant à : Groupe O / Centre de gestion des ODR w028 – 6 Bis rue petit – 92110 CLICHY.

Il est possible de contacter le centre de gestion par e-mail à l'adresse suivante : centredigestion@groupeo.fr ou par téléphone au 01.76.71.06.03 (appel non surtaxé). Toute demande devra indiquer le libellé de l'offre pour laquelle la correspondance est effectuée et le numéro de dossier délivré après saisie des informations nécessaires au traitement de toute participation sur <http://opeinformatique.cddiscount.com>.

Toute réclamation devra être accompagnée d'une copie des preuves d'achat envoyées.

Modalités du remboursement des frais inhérents

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture de l'opération commerciale.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par client (même nom et même adresse) pour toute la durée de l'opération commerciale et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par

écrit, à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine soit 0,66 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse soit 0,36 euros TTC.

Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour :

- L'inscription sur le site <http://opeinformatique.cdisecount.com>
- L'impression du présent règlement
- La prise de connaissance des conditions d'éligibilité et des modalités de participation de l'offre de remboursement

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse de l'offre de remboursement :

Cdisecount.com

« 25% remboursés sur vos achats informatiques »

4/6 Cours de l'intendance

33067 Bordeaux Cedex

En joignant obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- La photocopie d'un justificatif d'identité ;
- Un justificatif de domicile en France ;
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- Un RIB ou RIP.

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les demandeurs déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les demandeurs utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement. Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).